

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 juillet 2009

### Compte-rendu

L'an deux mille neuf, le deux du mois de juillet, à dix neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 26 juin 2009, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Boris OUDOT et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

#### Était absente excusée :

Madame Pascale MAUFFREY (procuration à Monsieur Gérald THIBERT)

Secrétaire de séance désignée : Madame Murielle ROCHE

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 19 juin 2009. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### Création d'un emploi saisonnier :

Comme l'a décidé le Conseil Municipal lors de sa précédente séance, Monsieur André JOSSERAND sera remplacé lors de ses congés d'été.

Il faut, au préalable, créer par délibération, un emploi saisonnier.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à compter du lundi 20 juillet 2009 jusqu'au 21 août 2009. Cet emploi est créé à raison de 35 heures hebdomadaires et l'agent recevra une rémunération relative au 1<sup>er</sup> échelon de sa catégorie. Les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune. Le Conseil Municipal charge le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### Vente de trembles :

Monsieur PACAUD a fait parvenir à la commune de Vielverge une offre pour les 39 m<sup>3</sup> de trembles de la parcelle 2.

Il a regroupé le bois de plusieurs communes dont Vielverge afin que l'on nous propose un tarif intéressant. La société TRANSEXFO propose un prix de 23 €uros le m<sup>3</sup>, soit la somme de 947.79 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### Défibrillateur :

La Communauté de Communes va lancer une consultation pour l'achat groupé de défibrillateurs.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'opportunité d'un tel achat. Le défibrillateur serait installé soit à la mairie, soit à la salle des fêtes, soit au terrain multisports. Monsieur Alain CHARLET précise que le défibrillateur doit obligatoirement être à l'extérieur d'un bâtiment dans un coffret accessible à tout le monde.

Murielle ROCHE demande quel est le coût d'un tel appareil. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût estimatif d'un défibrillateur s'élève à environ 1 500 €. Le coût sera réduit s'il est réalisé une commande groupée.

Mireille THIÉBAUD précise que si la mairie se dote d'un défibrillateur, il serait peut-être nécessaire de prévoir des formations en faveur de la population. Gérald THIBERT demande s'il n'est pas possible de contacter la Croix Rouge pour dispenser cette formation qui pourrait être couplée avec une formation aux premiers secours. Monsieur le Maire les informe qu'une décision sera prise en temps opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour l'achat d'un défibrillateur dans la limite de 1 500 € et son installation à la mairie.

### Questions diverses :

#### ✓ Remplacement de l'ATSEM :

Monsieur Alain CHARLET informe le Conseil Municipal que Madame Rachel DEMAY a demandé et obtenu sa mutation pour la commune d'Arc sur Tille et qu'il faut recruter une nouvelle personne pour début septembre. Nous avons, à ce jour, reçu quatre candidatures ainsi que la liste d'aptitude transmise par le centre de gestion. Monsieur Alain CHARLET précise qu'il a eu un contact téléphonique avec le Maire d'Arc-sur-Tille et que celui-ci va faire parvenir à la mairie de Vielverge, les CV qu'il avait reçu.

Le détail des heures de Madame Rachel DEMAY démontre que le contrat actuel de 30 heures hebdomadaire est trop élevé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un temps de travail annualisé. Cela signifie que l'ATSEM est rémunérée sur la base de 30 heures hebdomadaire mais dans la réalité elle effectue 36 heures par semaine afin de bénéficier de toutes les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose de réduire le temps de travail à 28 heures hebdomadaire. Il sera procédé de la même façon que le contrat précédent à savoir que l'ATSEM sera rémunérée sur la base de 28 heures hebdomadaire mais dans la réalité, elle effectuera 35 heures de travail afin de bénéficier de l'intégralité des vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'annulation du poste d'ATSEM à 30 h 00 et à créer un poste d'ATSEM à 28 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'annulation du poste d'ATSEM à 30 h 00 hebdomadaire et la création d'un poste d'ATSEM à 28 h 00 hebdomadaire.

✓ Tracteur de la commune :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer le tracteur de la commune. Deux concessionnaires ont déjà fait des propositions pour un tracteur d'occasion. Cet investissement sera réalisé en deux tranches : achat du tracteur pour la rentrée de septembre et adaptation d'une fourche avec godet... sur l'exercice 2010. A cet effet, des crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

✓ 14 juillet 2009 :

Monsieur le Maire souhaite que l'on indique clairement le "qui fait quoi" pour ces deux jours de fête.

|                          | <b>13 juillet</b>                                                                        | <b>14 juillet</b>                                                                  |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Alain CHARLET</b>     | Montage des tentes<br>Installation des tables<br>Service à table                         | Montage et démontage des tentes<br>Animation des jeux<br>Accueil des personnalités |
| <b>Murielle ROCHE</b>    | Installation des tables<br>Tenue de la buvette                                           | Cadeaux aux habitants                                                              |
| <b>Mireille THIÉBAUD</b> | <b>Absente</b>                                                                           |                                                                                    |
| <b>Pascale MAUFFREY</b>  | Installation des tables<br>Service à table                                               | Jeu de la roue au profit du CCAS                                                   |
| <b>Évelyne SOMMET</b>    | Installation des tables<br>Service à table                                               | Animation des jeux                                                                 |
| <b>Corinne CORTOT</b>    | Service à table                                                                          | Cadeaux aux habitants                                                              |
| <b>Arnault MERLE</b>     | <b>Absent</b>                                                                            |                                                                                    |
| <b>Boris OUDOT</b>       | Montage des tentes<br>Installation des tables<br>Service à table<br>Remplacement buvette | Montage et démontage des tentes                                                    |
| <b>Pascal BELLORGET</b>  | Montage des tentes<br>Installation des tables<br>Service à table                         | Montage et démontage des tentes                                                    |

|                       |                                                                  |                                                          |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Gérald THIBERT</b> | Montage des tentes<br>Installation des tables<br>Service à table | Montage et démontage<br>des tentes<br>Animation des jeux |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire déplore qu'une partie des questionnaires n'aient pas été retournés en mairie. Pour les cadeaux aux habitants, (le même problème se posera pour Noël), Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la conduite à tenir. Il propose de tenir un listing à part et de demander aux personnes n'ayant pas rempli le questionnaire et se présentant pour retirer un cadeau de le remplir sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur cette mesure.

✓ Les travaux de la route de Lamarche ont dû reprendre à partir du 22 juin 2009 et sont prévus jusqu'au 30 septembre 2009, réduisant la vitesse. Il est également prévu une coupure de la route avec la mise en place d'une déviation fin juillet.

✓ Vente de bois :

L'ONF propose de vendre, à la SARL MANZONI qui était le mieux disant lors de l'adjudication du 11 juin dernier, le bois qui était déjà invendu l'année dernière. Il s'agit de 60 m<sup>3</sup> de frêne à la coupe 40. La proposition est de 2800,00 Euros et l'ONF émet un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition faite par la SARL MANZONI pour les 60 m<sup>3</sup> de frêne de la coupe 40.

✓ Cette année, l'atelier du Père Noël aura lieu à Vielverge (à Soissons pour le spectacle). En raison de la conjoncture, les sponsors habituels ont réduit leur participation et afin d'offrir un spectacle au même prix que les autres années, le président de l'office de tourisme sollicite la commune de Vielverge pour une subvention.

Le spectacle proposé par la Compagnie Violaine a un coût de 675,00 euros TTC. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300,00 Euros à l'office de tourisme de Pontailler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 250 € en faveur de l'Office de Tourisme de Pontailler-sur-Saône à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 abstention.

✓ Entretien des équipements sportifs :

Afin de répondre au décret n° 96-495 du 4 juin 1996, qui oblige les propriétaires (donc la commune) à entretenir les équipements sportifs, la Communauté de Communes a lancé une consultation en mai dernier afin de faire bénéficier l'ensemble des communes de prix intéressants.

La société DEKRA a été retenue et sa prestation pour Vielverge pour l'année 2009 serait de 88,00 Euros HT.

Il s'agit de contrôler la conformité des installations sportives. En ce qui concerne la commune de Vielverge, est concernée l'aire de jeux située sur la route de Lamarche.

Le terrain multisports récemment installé rue de l'Orcheran, n'est pas concerné cette année. Il le sera à partir de l'an prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition de la société DEKRA à l'unanimité.

✓ Terrain multisports :

Ce dernier ne désemplit pas et tout le monde semble bien se comporter. Il rappelle néanmoins qu'il appartient à chaque membre du conseil de faire respecter le règlement, en n'hésitant pas à aller y faire un tour en passant.

Monsieur le Maire souhaite qu'une décision soit rapidement prise pour le filet suite à des demandes, notamment d'adultes qui voudraient pouvoir faire du tennis ou du badminton.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de réfléchir aux modalités de mise à disposition du filet.

✓ Camion cross de mai 2009 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Monsieur François SAUVADET, président du Conseil Général de Côte d'Or, suite à son courrier adressé à Monsieur Joël ABBEY, Conseiller Général du canton de Pontailleur-sur-Saône, relatif à la déviation mise en place lors de l'organisation du camion cross de mai 2009.

A priori, une demande d'avis relative à cette déviation a été envoyée à la mairie de Vielverge deux fois (par fax et par mail). Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais reçu ces deux correspondances. Par ailleurs, Monsieur SAUVADET précise qu'il n'y a eu aucun problème avec la Société CELTIPLAST.

✓ Conseil d'école :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la kermesse des écoles a rencontré un vif succès. Le chiffre d'affaires est en progression de près de 1 000 € par rapport à l'année précédente.

L'effectif pour la rentrée scolaire 2009/2010 est le suivant :

- Maternelle : 41 élèves (47 en 2008/2009)
- Élémentaire : 91 élèves (79 en 2008/2009).

En ce qui concerne la commune de Vielverge, aucun changement. Mesdames DELANNOY et JEUDY restent en poste.

Pour Cléry, Madame ATHIAS (CE1/CE2) reste également.

Pour Perrigny-sur-l'Ognon : Madame AZNAR travaillera à mi-temps à la rentrée. Actuellement, aucune personne n'est nommée quant à son complément de poste. Monsieur GARNIER, remplaçant de Monsieur LOCHE, quitte le RPI et Madame BERNARD, sœur de Monsieur DELFOUR, est nommée à sa place.

Lors du conseil d'école, Monsieur DELFOUR a rappelé les modalités de nomination des différents personnels actuellement dans l'école :

- Les enseignants sont nommés à la suite du mouvement académique qui tient compte des vœux exprimés par les enseignants : ceux-ci sont nommés à titre définitif au premier mouvement et à titre provisoire pour l'année scolaire en cours.

- Les EVS (Emploi Vie Scolaire) sont recrutés par l'Inspection Académique, via le pôle emploi. Ils sont nommés, pour un an renouvelable une fois, par l'IEN après entretien d'embauche.

- L'ATSEM et les agents de la restauration scolaire sont recrutés par les municipalités. L'ATSEM de l'école maternelle est recrutée par le Maire de Vielverge et les agents de la restauration scolaire par le Maire de Perrigny, après avis de la commission des affaires scolaires et des Maires des deux autres communes du RPI.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 35.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle ROCHE

Alain CHARLET